

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023
CONVOCATION DU 15 DÉCEMBRE 2023**

Le 21 décembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ (20h29), Mme THELLIER-CUVELIER, M CHACORNAC, M. BAERT, Mme GELEZ, M. ROCHE, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY (19h15), M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR, M. HENRIQUET

PROCURATIONS :

M. LAGANGA à M. CHOCRAUX
Mme CARON à M. DESPREZ

Secrétaire de séance : Madame SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°65/2023	Autorisation de signer une convention avec Noréade pour la refecton des enrobés rue d'Hautefois.
-----------------------------------	---

Le SIDEN - SIAN et ses régies NOREADE ont réalisé des travaux de tranchée rue d'Hautefois, dans le cadre des travaux d'assainissement. La commune doit également refaire les trottoirs de la présente voie. Il apparait donc intéressant, afin de réaliser une refecton d'enrobés uniforme, d'accepter la délégation de maitrise d'ouvrage de NOREADE selon les termes de d'une convention.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 absence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 28 DEC. 2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 28 DEC. 2023